



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0
p.o.411.619.Éth.

Notification
aux Gouvernements des États parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Adhésion de l'Éthiopie

Le 8 avril 1994, l'Éthiopie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles I et II additionnels aux Conventions, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour l'Éthiopie six mois après le dépôt de l'instrument, soit le 8 octobre 1994.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 17 mai 1994

